



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCEP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	OCTOBRE 2019	NOVEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2019
	H 90	F 81	L 52

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
LAMALOU LES BAINS	34	10 529,65	19023669
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	37	5 802,50	19024480
CHINON	37	4 933,23	19010919

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
ARTZENHEIM	68	4 674,80 €	19015268	NOIZAY	37	3 725,19 €	19033194
CHANOY	52	4 586,79 €	19023190	JOUE LES TOURS	37	3 649,50 €	16032357
NOTRE DAME D'OE	37	4 258,03 €	19026457	LIMERAY	37	3 419,84 €	19040273
LAON	02	4 258,01 €	19026584	LANGRES	52	3 373,77 €	19032444
GARCHES	92	4 209,40 €	19027534	CERE LA RONDE	37	2 652,59 €	16032820
SERRA DI FERRO	2B	4 184,82 €	19027585	DOMMARTIN LE SAINT PERE	52	2 239,20 €	30054927
LAON	02	4 134,00 €	19028301	NOIZAY	37	1 361,36 €	16030967
NOTRE DAME D OE	37	3 843,16 €	19015056	VILLENAVE D ORNON	33	915,60 €	20026163

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS

Aisne	8 392,01 €	Hérault	10 529,65 €	Haut-Rhin	4 674,80 €
Corse-du-Sud	4 184,82 €	Indre-et-Loire	33 645,40 €	Hauts-de-Seine	4 209,40 €
Gironde	915,60 €	Haute-Marne	10 199,76 €	TOTAL :	76 751,44 €

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

16030967	19015056	19024480	19027585	19040273
16032357	19015268	19026457	19028301	20026163
16032820	19023190	19026584	19032444	30054927
19010919	19023669	19027534	19033194	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCEP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.